

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du Conseil municipal le 2 février 2016 à 20h00, sous la présidence du maire suppléant, monsieur Guy Lapointe.

Sont présents :

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Barbara Beugger  
Nicole Ménard  
Claude Larocque  
Richard Sabourin  
Robert Leclerc

Secrétaire :

Madame Cynthia Bossé, directrice générale

Absence :

Monsieur Yves Croteau, maire

## **1. Séance ordinaire**

Les membres présents à l'ouverture de la séance forme quorum. La séance est ouverte par monsieur le maire suppléant à 20h00.

### **1.1 Adoption de l'ordre du jour**

022-02-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Participation de mesdames Cynthia Bossé et Sylvia Ouellette au Congrès de l'ADMQ du 15 au 17 juin 2016;
- 10.2 Demande de prêt de la salle communautaire pour la tenue d'une vente-débarras.

Adoptée

- 023-02-2016
- 2. Adoption des délibérations de la séance régulière du 12 janvier 2016**
- IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 12 janvier 2016.
- Adoptée
- 024-02-2016
- 3. Finances**
- 3.1 Comptes à payer
- IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par monsieur Claude Larcoque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de janvier 2016 au montant de 88 161,30 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 100 885,98 \$.
- Adoptée
- 3.2 Paiement à la Fabrique Saint-Éphrem en vertu de l'entente pour le stationnement
- CONSIDÉRANT L'entente intervenue entre la Fabrique Saint-Éphrem et la Municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE la Fabrique a présenté ses pièces justificatives démontrant qu'elle a investi des sommes en infrastructures et immobilisations pour un montant de 12 898,50 \$;
- CONSIDÉRANT QUE la réclamation est conforme à l'entente;
- CONSIDÉRANT QUE la réclamation de la Fabrique s'élève à un montant de 10 000,00 \$, moins les coûts des travaux d'entretien d'hiver exécutés par la Municipalité de 779,27 \$, ce qui donne le montant de 9 220,73 \$;
- 025-02-2016
- IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'accepter la réclamation de la Fabrique pour l'entente pour le stationnement, et ce, pour un montant total de 9 220,73 \$, pour l'exercice financier 2015.
- Adoptée

#### **4. Administration**

026-02-2016

##### **4.1 Premier versement pour la bibliothèque municipale**

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit effectué à la bibliothèque municipale le premier versement de la quote-part pour l'année 2016, et ce, au montant de 2 500,00\$.

##### **4.2 Avis de motion modifiant le règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton**

Avis de motion est donné par monsieur Robert Leclerc afin que soit présentée, à une séance ultérieure, une modification au règlement 2010-203 concernant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton.

##### **4.3 Affectation du surplus de l'exercice financier 2015**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 005-01-2016;

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 135-05-2015 de ce conseil;

027-02-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité :

QUE soit abrogée la résolution numéro 005-01-2016;

QUE soient affectés au surplus cumulé de l'exercice financier 2015 les montants répartis comme suit :

- Équipements de voirie : 10 000 \$;
- Équipements incendie : 44 257 \$;
- Disposition des boues : 8 000 \$.

Adoptée

##### **4.4 Dépôt des documents reçus de la Mutuelle de prévention**

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose l'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés, au calcul de ces taux et l'attestation certifiant que la Municipalité est membre d'une mutuelle de prévention. Les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

##### **4.5 Modification du budget de l'exercice financier 2016**

CONSIDÉRANT LE budget de l'exercice financier 2016 adopté le 15 décembre 2015 par la résolution numéro 399-12-2015 de ce conseil;

028-02-2016

CONSIDÉRANT QUE le budget présenté pour l'adoption comportait une omission quant aux revenus et qu'il y a lieu d'apporter des corrections au budget de l'exercice financier 2016;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2015-272 intitulé « Règlement déterminant les taux de taxes, compensations et autres tarifications pour l'exercice financier 2016 » demeure conforme et qu'il n'y a pas lieu de le modifier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité :

QUE soit modifié le budget de l'exercice financier 2016 comme suit :

- Aux revenus :  
G/L 01 21211 000 Aqueduc : remplacer « -96 595 \$ » par « -223 013 \$ »;
- Aux affectations :  
G/L Réserve financière infrastructure routière : remplacer « 0 » par « 126 418 \$ »;

Pour un grand total des revenus et des charges équilibrées de 2 557 614 \$ au lieu de 2 431 196 \$.

#### Adoptée

#### 4.6 Dépôt de la lettre de la MMQ confirmant la ristourne pour l'année 2015

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose la lettre de la MMQ informant que la Municipalité recevra un montant de 5 577,00 \$ en ristourne.

#### 4.7 Autorisation de signature d'une entente concernant l'entretien ménager du chalet des loisirs

CONSIDÉRANT QUE le Cercle de Fermières Upton effectue l'entretien ménager du chalet des loisirs depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT LE projet d'entente entre les parties soumis afin d'établir les conditions et modalités de l'entretien ménager;

029-02-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe, à signer l'entente à intervenir tel que présenté.

#### Adoptée

**5. Sécurité incendie et sécurité civile**

**5.1 Financement par crédit-bail du camion citerne-pompe pour le Service de sécurité incendie**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'achat d'un camion citerne-pompe et que le plus bas soumissionnaire conforme a soumis un prix de 374 950,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'aller en soumission afin de contracter un crédit-bail pour l'acquisition dudit camion;

030-02-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE madame Cynthia Bossé soit mandatée pour procéder à une demande de soumission afin de contracter un crédit-bail sur une période de soixante (60) mois avec un résiduel à la fin de 1,00 \$ et ce, auprès d'au moins deux (2) soumissionnaires;

QUE le montant du crédit-bail soit égal au montant soumis du camion citerne-pompe, soit 374 950,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE soit effectué un premier versement en utilisant le surplus accumulé réservé à cet effet, pour un montant de 44 257 \$ ainsi qu'une partie du surplus accumulé non affecté pour un montant de 130 743 \$;

QUE madame Cynthia Bossé soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout crédit-bail contracté pour l'achat du camion citerne-pompe, et ce, pour un montant de 374 950,00 \$, plus les taxes applicables.

**Adoptée**

**5.2 Identification des priorités d'actions 2016-2017 pour la Sûreté du Québec**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de monsieur Mario Gilbert, directeur du poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Acton, à l'effet d'établir trois priorités d'actions locales pour les années 2016-2017 quant au travail de la Sûreté du Québec sur le territoire d'Upton;

031-02-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'établir les priorités d'actions locales ci-dessous pour les années 2016-2017 à savoir :

1. Opération vitesse sur les chemins municipaux et arrêts obligatoires;
2. Surveillance et prévention dans les parcs;

3. Problématique de criminalité (les méfaits et les vols).

Adoptée

5.3 Formation de spécialisation opérateur d'autopompe –  
Inscription de sept pompiers

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie d'Upton souhaite former du personnel qualifié;

CONSIDÉRANT QUE pour opérer le camion autopompe, une formation de spécialisation doit être suivie ;

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 356-11-2015 concernant la présentation d'une demande dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers à temps partiel au ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Yves Ricard, directeur du Service de sécurité incendie, d'inscrire sept pompiers à la formation d'opérateur d'autopompe;

CONSIDÉRANT QUE la formation était prévue au budget 2015;

CONSIDÉRANT L'offre de service fournie par l'entreprise « Educexpert » au montant de 8 209,22 \$, plus les taxes applicables;

032-02-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisée l'inscription de sept pompiers à la formation de 30 heures intitulée «Formation de spécialisation – Opérateur d'autopompe» offerte par l'entreprise « EducExpert » , et ce, au montant de 8 209,22 \$, plus les taxes et les frais inhérents à cette formation;

QUE cette dépense soit affectée au budget 2015.

Adoptée

5.4 Demande du Défi cycliste au profit de la Fondation Santé  
Daigneault-Gauthier

CONSIDÉRANT QUE le Défi cycliste de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier va passer de nouveau sur notre territoire le 12 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation souhaite la collaboration de la Municipalité pour offrir de l'eau et un accès à des toilettes lors du passage des cyclistes;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation demande l'aide du Service de sécurité incendie afin de veiller à la sûreté des cyclistes lors de leur passage dans la Municipalité;

CONSIDÉRANT LA demande de commandite de la Fondation pour le Défi cycliste;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

033-02-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soient mis à la disposition des cyclistes de l'eau et un accès à des toilettes;

QUE le Service de sécurité incendie soit présent pour veiller à la sûreté des cyclistes lors du Défi cycliste qui aura lieu le 12 juin prochain.

Adoptée

## **6. Transport routier**

### **6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de février 2016**

034-02-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de février 2016, un budget de 3 945,35 \$, plus taxes pour les travaux à exécuter.

Adoptée

### **6.2 Demande au ministère des Transports du Québec – Installation de panneau de signalisation de « stationnement interdit » sur le côté pair de la rue Saint-Éphrem face aux adresses civiques 773 et 785**

CONSIDÉRANT QU'il y a une problématique relativement au stationnement des véhicules près de la bretelle de la rue Saint-Éphrem, et ce, lors du virage des camions lourd en provenance de la route 116;

CONSIDÉRANT QUE cette problématique peut facilement être résolue avec l'installation de panneaux de signalisation de « stationnement interdit » sur le côté pair de la rue devant les adresses civiques 773 et 785, rue Saint-Éphrem;

035-02-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères de mandater la directrice générale à déposer une demande auprès du ministère des Transports afin qu'il installe des panneaux de signalisation de « stationnement interdit » face aux adresses civiques 773 et 785 de la rue Saint-Éphrem.

Adoptée

- 6.3 Dépôt du « Rapport de visite pour le registre sur l'amiante et l'inventaire des flocages et des calorifuges dans divers bâtiments de la Municipalité »

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose le « Rapport de visite pour le registre sur amiante et l'inventaire des flocages et des calorifuges dans divers bâtiments de la Municipalité ». Ce rapport a été préparé par la firme « Les services exp inc. » et transmis le 13 janvier 2016.

- 6.4 Avis de motion - Règlement d'emprunt - Projet de réfection du rang Saint-Édouard

Avis de motion est donné par monsieur Robert Leclerc afin que soit présenté un projet de règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de réfection sur le rang Saint-Édouard.

- 6.5 Fauchage des fossés pour l'année 2016

CONSIDÉRANT L'offre de « Les Entreprises Masyna inc. » de fournir en 2016 les services de fauchage à la Municipalité d'Upton aux tarifs de 2015 majoré de 2%, ce qui équivaut à un montant de pour la :

1 <sup>re</sup> coupe :	1 414,95 \$;
2 <sup>e</sup> coupe :	1 414,95 \$;
3 <sup>e</sup> coupe :	4 244,83 \$;

CONSIDÉRANT QUE les conditions prévues au devis d'appel d'offres 2012-004 continuent de s'appliquer;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir les périodes de coupe;

036-02-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit accordé le contrat de fauchage à « Les Entreprises Masyna inc. » au tarif de 2015 majoré de 2%;

QUE la 1<sup>re</sup> coupe soit effectuée à la fin juin, la seconde entre la mi-août et la fin août et la dernière entre la fin octobre et début novembre;



QUE les travaux doivent être préalablement coordonnés avec le directeur des travaux publics, monsieur Roger Garneau, qui verra à confirmer les coupes nécessaires selon les besoins saisonniers.

Adoptée

6.6 Structure de l'équipe des travaux publics

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir la structure de l'équipe des travaux publics;

037-02-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale, à revoir les horaires de travail des employés aux travaux publics, les heures réalisées, les tâches et les fonctions;

QUE la directrice générale soit mandatée à remanier les horaires;

QUE soient effectués des évaluations du personnel et un suivi jugé pertinent et opportun;

QUE toute décision soit préalablement validée avec le maire ou en son absence, le maire suppléant.

Adoptée

7. Hygiène du milieu

7.1 Modification à la résolution numéro 407-12-2015 intitulée « Appel d'offres 2015-007 concernant la fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable »

CONSIDÉRANT L'appel d'offres 2015-008 concernant la fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée dans la résolution numéro 407-12-2015 retenant la firme « Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. »;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'entête du tableau des résultats afin que soit inscrit « prix excluant les taxes »;

038-02-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de modifier la résolution numéro 407-12-2015 afin que le tableau de résultat soit le suivant :

Firme	Pointage intermédiaire	Prix (excluant les taxes)	Pointage final
Aquatech, Société de Gestion de l'eau inc.	92/100	42 785 \$	33,2

7.2 Remplacement de l'ordinateur de contrôle à l'usine de filtration

CONSIDÉRANT LA nécessité de procéder au remplacement de l'ordinateur de contrôle à l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT LA soumission de l'entreprise « Automation R.L. inc.» pour l'ordinateur, la mise à jour des logiciels « Intouch » et « Win-911 » et la main d'oeuvre pour un montant forfaitaire de 9 675,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les travaux n'ont pas été budgétés;

CONSIDÉRANT LE problème de contamination survenu à l'eau brute le vendredi 29 janvier dernier;

CONSIDÉRANT QU'il est envisageable que la Municipalité doive procéder à des travaux à son usine de filtration et que la réponse sera connue au cours de la semaine prochaine;

CONSIDÉRANT QU'il se pourrait que l'ordinateur de contrôle et les modifications proposées par « Automation R.L. inc. » ne soient plus conformes aux besoins de la Municipalité;

039-02-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, dispose d'un budget de 10 000 \$, avant les taxes applicables, pour apporter les modifications à l'usine de filtration qui pourraient être requises en urgence;

QUE la directrice générale soit autorisée à accorder le mandat à « Automation R.L. inc. » s'il résulte que la Municipalité peut poursuivre le projet de remplacement de l'ordinateur de contrôle telle la soumission produite le 27 janvier 2016;

QUE soit affecté au paiement de cette dépense le montant nécessaire de la réserve financière en infrastructures d'eau potable budgétée en 2016.

Adoptée

## **8. Loisirs et culture**

### **8.1 Demande de commandite du Club de Croquet Upton inc.**

CONSIDÉRANT LA demande de commandite reçue le 19 janvier 2016 du Club de croquet Upton inc.;

CONSIDÉRANT QUE le Club de Croquet est très actif dans la communauté par le biais d'organisation d'activités de toutes sortes;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

040-02-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de commanditer le Club de Croquet Upton inc., et ce, pour un montant de 50,00 \$.

Adoptée

### **8.2 Vente-débarras gratuite pour l'année 2016**

041-02-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE la première vente-débarras gratuite et sans permis se tienne les 28 et 29 mai;

QUE la seconde ait lieu les 27 et 28 août;

QU'elles soient remises à la fin de semaine suivante en cas de pluie.

Adoptée

### **8.3 Embauche d'une coordonnatrice pour le camp de jour 2016**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit embaucher une coordonnatrice pour le camp de jour 2016;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Mélanie Borduas Saint-Pierre, recommande d'engager madame Nadia Chicoine, animatrice du camp de jour 2012 et 2013 et coordonnatrice du camp de jour 2014 et 2015;

042-02-2016

CONSIDÉRANT QUE madame Chicoine a terminé son baccalauréat en enseignement primaire et préscolaire à l'Université de Sherbrooke;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit engagée madame Nadia Chicoine pour pourvoir au poste de coordonnatrice du camp de jour 2016;

QUE soient allouées environ 110 heures de plus à madame Nadia Chicoine, pour effectuer sa programmation pour l'été;

QUE le taux horaire de madame Chicoine soit de 13,25 \$.

Adoptée

8.4 Embauche de deux animatrices pour le camp de jour 2016

CONSIDÉRANT LE rapport de fin d'été 2015 de madame Nadia Chicoine, coordonnatrice du camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit embaucher deux animatrices pour le camp de jour 2016;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Mélanie Borduas St-Pierre, ainsi que la coordonnatrice du camp de jour, madame Nadia Chicoine, recommandent l'embauche de mesdames Stéphanie Houle et Myriam Bienvenue;

043-02-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soient embauchées mesdames Stéphanie Houle et Myriam Bienvenue et qu'elles entrent en poste le 27 juin 2016;

QUE leur soient allouées 30 heures afin d'effectuer leur planification et leur formation pour l'été 2016, et ce, avant le début du camp de jour;

QUE leur horaire de travail soit de 40 heures par semaine;

QUE le taux horaire soit de 11,50 \$ pour madame Stéphanie Houle, puisqu'elle était animatrice les deux dernières années;

QUE le taux horaire soit de 11,75 \$ pour madame Myriam Bienvenue, puisque celle-ci était animatrice les trois dernières années.

Adoptée

8.5 Embauche d'une animatrice spécialisée pour le camp de jour 2016

CONSIDÉRANT LE rapport de fin d'été 2015 de madame Nadia Chicoine, coordonnatrice du camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit embaucher une animatrice spécialisée pour le camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Mélanie Borduas St-Pierre, ainsi que la coordonnatrice du camp de jour, madame Nadia Chicoine, recommandent l'embauche de madame Kim Veilleux;

044-02-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit embauchée madame Kim Veilleux à titre d'animatrice spécialisée et qu'elle entre en poste le 27 juin 2016;

QUE lui soient allouées 30 heures pour la planification et la formation, et ce, avant le début du camp de jour;

QUE son horaire de travail soit de 35 heures par semaine;

QUE son taux horaire soit de 12,25 \$.

Adoptée

8.6 Embauche d'une accompagnatrice pour le camp de jour 2016

CONSIDÉRANT LE rapport de fin d'été 2015 de madame Nadia Chicoine, coordonnatrice du camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit embaucher une accompagnatrice pour le camp de jour 2016;

CONSIDÉRANT QUE son horaire sera de 32 heures par semaine;

CONSIDÉRANT QU'un total de 20 heures devra lui être alloué pour la planification

045-02-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit mandatée madame Mélanie Borduas Saint-Pierre, coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, à afficher une offre d'emploi pour un poste d'accompagnatrice;

QUE le taux horaire soit de 13,00 \$.

Adoptée

8.7 Demande de commandite pour la 19e Foire Agroalimentaire d'Acton

CONSIDÉRANT LA demande de commandite pour la 19e Foire Agroalimentaire d'Acton;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité contribue déjà au financement de cet évènement par l'entremise de la MRC d'Acton;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

046-02-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères de refuser la demande du comité organisateur de la 19e Foire Agroalimentaire d'Acton pour une participation supplémentaire monétaire.

Adoptée

9. Urbanisme

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de janvier 2016

Le rapport du service d'inspection pour le mois de janvier 2016 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

9.2 Adoption du règlement numéro 2015-273 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin de revoir la hauteur maximale des bâtiments accessoires isolés

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le *règlement de zonage numéro 2002-90*;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de revoir la hauteur maximale des bâtiments accessoires isolés;

ATTENDU QUE les dispositions contenues dans le présent règlement ont fait l'objet d'une recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (Réf.: Résolution numéro CCU-2015-426);

ATTENDU QUE le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1);

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été dûment présenté lors de l'assemblée régulière du 2 décembre 2015;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 12 janvier 2016, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.A.U.);

ATTENDU QUE les conseillers et les conseillères ont reçu le présent projet de règlement plus de 48 heures à l'avance;

047-02-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent règlement soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée

## **10. Divers**

---

### **10.1 Participation de mesdames Cynthia Bossé et Sylvia Ouellette au Congrès de l'ADMQ du 15 au 17 juin 2016**

---

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Directeurs municipaux du Québec (ADMQ), tiendra son Congrès, les 15, 16 et 17 juin 2016 et que la directrice générale, madame Cynthia Bossé, ainsi que la directrice générale adjointe sont intéressées d'y participer;

CONSIDÉRANT QUE le Congrès annuel de l'ADMQ permet à la directrice générale et à la directrice générale adjointe d'avoir accès à un complément de formation et de la mise à jour sur les affaires municipales;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour les membres est de 503,00 \$, plus les taxes applicables, pour madame Cynthia Bossé, et que le coût non membre est de 527,00 \$, plus les taxes applicables, pour madame Sylvia Ouellette;

CONSIDÉRANT QUE les montants ont été prévus lors de la préparation du budget 2016 à cet effet;

048-02-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser mesdames Cynthia Bossé et Sylvia Ouellette à participer au Congrès annuel de l'ADMQ, les 15, 16 et 17 juin prochain et que tous les frais inhérents leurs soient remboursés en conformité au règlement 2010-203.

Adoptée

10.2 Demande de prêt de la salle communautaire pour la tenue d'une vente-débarras

CONSIDÉRANT LA demande reçue de madame Brigitte Lefebvre, résidente d'Upton, pour le prêt de la salle communautaire pour organiser une vente-débarras afin d'aider son fils à recueillir des fonds pour la Société de recherche sur le cancer;

CONSIDÉRANT QUE madame Lefebvre souhaite obtenir, et ce, gratuitement la location du centre communautaire et un permis de vente-débarras pour la fin de semaine du 9 et 10 avril prochain;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus* de la Municipalité d'Upton;

049-02-2016

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soient autorisés la location de la salle à tarif réduit soit 75,00 \$ par jour pour la fin de semaine du 9 et 10 avril prochains;

QUE madame Lefebvre devra remettre en bon état de propreté la salle;

QUE le permis de vente-débarras soit au tarif habituel.

11. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. Correspondance

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de 48 heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

050-02-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de janvier 2016.

Adoptée



**13. Levée de l'assemblée**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h57 par le maire suppléant.

---

Guy Lapointe  
Maire suppléant

---

Cynthia Bossé  
Directrice générale

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.